

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VARANGEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Par suite d'une convocation en date du 05 Avril 2022, les membres composant le Conseil d'Administration se sont réunis en Mairie de Varangéville le 12 Avril à 16h00, sous la présidence de Monsieur Christopher VARIN

- **Etai^{ent} présents** : Mmes et Mrs : **Christopher VARIN, Catherine BRAUNEISSEN, Véronique PFRIMMER, Benoit VANNSON, Sébastien PLAID, Pierre GUYOT**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

- **Marie-Antoinette BERTIN** qui donne pouvoir à **Catherine BRAUNEISSEN**
- **Evelyne TROMPETTE** qui donne pouvoir à **Christopher VARIN,**
- **Abdelnacer BENSOUA** qui donne pouvoir à **Mme Véronique PFRIMMER,**
- **Claudine LAUNOIS** qui donne pouvoir à **Benoit VANNSON,**

Absents excusé(e)s :

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Madame Catherine BRAUNEISSEN est désignée pour remplir cette fonction

Approbation

Approbation du procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 23 Mars 2022.

Aucune remarque orale ni écrite n'a été formulée.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

N°20220412/01 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Affectation anticipée du résultat du budget – exercice 2021

M. le Président informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2021 afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M. 14.

Pour faciliter la préparation du budget primitif 2022, il est proposé de procéder à l'affectation anticipée des résultats de l'année 2021.

A cet effet, Monsieur le Président s'appuie sur un état récapitulatif des résultats validé par le comptable public.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	266 480,49 €	7 736,26 €
Recettes	242 045,12 €	28 841,87 €
Résultat	-24 435,37 €	21 105,61 €
Résultat reporté 2020	27 353,15 €	-20 558,45 €
Résultat de clôture 2020	2 917,78 €	547,16 €
Résultat global 2021		3 464,94 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'AFPECTER** l'excédent de la section de fonctionnement à l'article R002 pour la somme de 2 917.78€
- **DECIDE D'AFPECTER** l'excédent de la section d'investissement à l'article R001 pour la somme de 547.16€

Adopté à l'unanimité

N°20220412/02 : Finances locales. Subventions (7.5). Attribution des subventions aux associations caritatives – exercice 2022

Monsieur le Président rappelle l'importance pour la vie locale, de la contribution des associations caritatives à la mise en place d'aides sociales sur le territoire.

Il convient à cet effet que le conseil d'administration autorise le versement des subventions aux associations qui participent et contribuent à aider les personnes en difficulté.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes aux associations caritatives pour l'exercice 2022 :

Association	Nombre de varangévillois aidés + activités réalisées en 2021	Demande de l'association pour 2022	Décision du CCAS
Banque alimentaire	Ateliers cuisines avec les bénéficiaires dans les associations /actions citoyennes dans les écoles/ création d'une transformerie de légumes et fruits 80 personnes aidées	1 000 €	1 000€
Secours Catholique	Aucune information communiquée (sauf bilan financier de l'antenne de St Nicolas)	380 €	300€
Secours populaire	16 varangévillois aidés Vestiaire solidaire, distribution alimentaire, sorties diverses, vacances solidaires,...	2 000 €	1 300€

Adopté à l'unanimité

N°20220412/03 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Vote du budget primitif du CCAS – exercice 2022

Vu les articles L1612-1 et 1612-2 du CGCT,

Monsieur le président expose au conseil d'administration les conditions de préparation du budget primitif du CCAS.

Monsieur le président rappelle le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 23 mars 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif du budget pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	318 267.84 €	318 267.84 €
Investissement	14 245 €	14 245 €
TOTAL	332 512.84 €	332 512.84 €

Adopté à l'unanimité

N°20220412/04 : Fonction publique. Personnels titulaires et stagiaires (4.1). Avenant à la délibération N°20200123/02 relative à la souscription au contrat Mutualisé Garantie Maintien de salaire au 1er janvier 2020

Monsieur le Président rappelle la délibération N°20200123/02 relative à la souscription au contrat Mutualisé Garantie Maintien de Salaire au 1er janvier 2020.

À la suite d'un accroissement des indemnités de salaire versées aux adhérents, le groupe MNT a décidé de réviser son taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2022 (Le taux initial du contrat était de 1.31%).

Monsieur le Président rappelle que la collectivité participe financièrement à une partie du contrat Prévoyance souscrit par les agents à hauteur de 13.26€ pour les années 2020 et 2021.

En raison de l'augmentation ou de la baisse du taux de cotisation, il conviendra d'ajuster automatiquement la participation financière de la collectivité à hauteur de la variation du taux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **AJUSTE** la participation financière de la collectivité à hauteur de la variation à la hausse ou à la baisse du taux de cotisation
- **ENGAGE** la collectivité à une participation financière par agent et par mois

Adopté à l'unanimité